



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

**Suite donnée à la Quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration présentée par la Plateforme européenne des femmes d'Irlande du Nord, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux dispositions des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans l'éducation

La Plateforme européenne des femmes d'Irlande du Nord se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de réagir au thème prioritaire des résultats obtenus et des difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles, ainsi qu'au thème d'évaluation de l'accès et de la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, aux sciences et aux technologies, y compris pour faire en sorte que les femmes puissent au même titre que les hommes bénéficier du plein emploi et exercer un travail décent.

Si la Plateforme européenne des femmes d'Irlande du Nord reconnaît que les huit objectifs du Millénaire pour le développement ont tous une incidence sur la vie des femmes, elle a toutefois fait le choix, pour la présente déclaration, d'aborder spécifiquement l'ODD 3, qui traite de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes.

Les indicateurs qui permettent de mesurer les progrès dans la réalisation de l'ODD 3 sont l'éducation, l'emploi et la participation politique. L'ONU devrait non seulement assurer le suivi de ses États Membres dans ces trois domaines mais aussi leur fixer des objectifs assortis de délais en ce qui concerne mise en œuvre. La Plateforme européenne des femmes d'Irlande du Nord convient que les indicateurs susmentionnés sont tous essentiels pour parvenir à l'égalité entre les sexes; cependant, elle estime surtout qu'aucun des objectifs du Millénaire pour le développement qui intéressent les femmes ne saurait être atteint si celles-ci ne participent pas à la vie politique et à la prise de décisions.

Bien que nous puissions trouver des modèles de bonnes pratiques chez certains États Membres qui, par la voie législative, ont intégralement mis en application des mécanismes internationaux, comme par exemple le Rwanda et le Libéria, avec la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ou encore la France, qui a promulgué une loi prévoyant des quotas de représentation des femmes dans les conseils d'administration, il n'en reste pas moins que les femmes, à l'échelle mondiale, restent sous-représentées dans la vie politique et publique. Tel est le cas en Irlande du Nord au niveau des politiques électorales, des nominations publiques, des conseils d'administration dans le secteur privé et des grandes institutions, y compris la justice et les organes concernés par la consolidation de la paix.

Aux élections de 2011 à l'Assemblée législative d'Irlande du Nord, moins de 20 % des 108 sièges ont été remportés par des femmes. Même si cela constitue un progrès par rapport au scrutin précédent (13 %), la proportion demeure déplorable et en tous les cas inférieure à la moyenne observée dans les autres parlements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, par exemple celui de l'Écosse, qui compte 35 % de femmes, ou encore l'Assemblée galloise, avec un taux de représentation de 41 %.

Aux mêmes élections, la liste des candidats était composée à 83 % d'hommes; par ailleurs, 22 % des élus d'Irlande du Nord au Parlement de Westminster sont des femmes; et deux des trois élus de la région au Parlement européen sont des élues. Sur le plan local, il n'y a que 23 % de femmes parmi les conseillers municipaux. La

loi de 2002 sur la discrimination sexuelle concernant les candidats à des élections, qui permet de favoriser la participation politique des femmes en leur donnant un avantage, n'est pas appliquée en Irlande du Nord.

Il n'y a pas eu d'amélioration dans la représentation des femmes au sein des organes publics d'Irlande du Nord depuis que le Gouvernement du Royaume-Uni a fait son dernier rapport en date au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 2008. Les chiffres recueillis pour 2011-2012 montrent que : 33 % des membres d'organes publics étaient des femmes, soit un recul de 1 % par rapport à l'année précédente; 18 % des postes de président d'organe public étaient occupés par des femmes (4 % de moins que l'année précédente); et 27 % de toutes les candidatures reçues pour assumer des charges publiques émanaient de femmes.

La représentation des femmes dans les organes publics est une exigence particulièrement importante en Irlande du Nord, où ces organes ont la responsabilité d'aspects essentiels comme l'élaboration de politiques sociales, notamment pour le logement, la santé et les services sociaux, l'éducation et la formation, la police ainsi que les questions relatives à l'égalité et aux droits de l'homme.

Dans le rapport que le Royaume-Uni a fait en 2013 au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, il était mentionné une « aspiration » à ce que, d'ici à 2015, 50 % de toutes les nouvelles nominations à des conseils d'administration publics concernent des femmes, mais aucun détail n'était donné quant à la manière d'y parvenir. Aucune référence n'était faite à des initiatives spécifiques pour promouvoir la parité dans la vie publique d'Irlande du Nord.

L'Irlande du Nord est une société qui sort à peine de plus de 30 années de conflit violent. Bien qu'un nombre considérable de rapports internationaux sur la question aient souligné l'importance de la participation des femmes à l'action politique et à la prise de décisions aux fins de créer des sociétés pacifiques et stables, rien jusqu'à présent ne témoigne véritablement de changements récents, à cet égard, dans les structures administratives d'Irlande du Nord.

Champs d'étude dans les catégories des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques

En Irlande du Nord, le tableau globalement positif qui est dressé de la réussite éducative des filles masque un certain nombre de points préoccupants relativement à l'égalité des filles dans l'éducation et la formation, y compris l'intersection entre classe et sexe biologique (qui laisse très peu de perspectives pour les filles qui quittent le système éducatif sans qualification) et les stéréotypes sexistes profondément ancrés en ce qui concerne les filières d'enseignement et de formation professionnelle censées avoir la préférence des filles et des jeunes femmes.

Des problèmes demeurent pour ce qui a trait au fait de dispenser des conseils quant à l'évolution de carrière qui ne soient pas fondés sur des considérations d'appartenance sexuelle et d'encourager activement les jeunes femmes à suivre des cursus dans des domaines vers lesquels elles ne sont pas traditionnellement orientées.

En Irlande du Nord, comme en d'autres endroits du Royaume-Uni, l'accent est fortement mis sur l'étude des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des

mathématiques, et la hausse du nombre d'étudiants qui embrassent ces matières est étroitement liée à des stratégies visant à développer l'économie nord-irlandaise.

Parmi les personnes qui suivent un apprentissage dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie, des mathématiques et des champs d'étude connexes, 9 % seulement sont de sexe féminin. En 2013, cette proportion s'établit à 2 % dans les domaines que le Gouvernement définit comme « économiquement importants ». Dans l'enseignement supérieur, 74 % des étudiants qui prennent des cours d'informatique sont de sexe masculin, et le rapport est de 80 % dans l'ingénierie et les technologies et de 70 % dans la construction et la planification.

La situation n'a pas beaucoup évolué au cours des 15 dernières années en termes de ségrégation sexuelle concernant les matières étudiées. Le Gouvernement a reconnu que, compte tenu de la surreprésentation des hommes dans les domaines en question, la plupart des secteurs identifiés comme porteurs de croissance pour l'économie nord-irlandaise auraient une large population d'employés de sexe masculin.

L'Irlande du Nord compte une proportion très élevée de jeunes qui ne sont pas scolarisés, employés ni en formation. Beaucoup de jeunes femmes mettent un terme à leurs études de façon prématurée ou sans qualification en raison de facteurs plus larges tels que la pauvreté, la maternité précoce, les mauvais traitements et la violence domestique ainsi que les charges de famille.

Une enquête réalisée par le Gouvernement a révélé que les jeunes femmes qui ne sont pas scolarisées, employées ou en formation sont nettement plus susceptibles que les jeunes hommes de s'en trouver empêchées de participer à la vie publique (42 % pour les premières, contre 9 % pour les seconds). Toutefois, la stratégie évoquée pour remédier au problème ne fait pas spécifiquement référence à la problématique hommes-femmes et ne contient pas de proposition pour qu'il en soit tenu compte.

Nous nous réjouissons que le Ministre de l'emploi et de l'apprentissage pour l'Irlande du Nord ait annoncé que la problématique hommes-femmes constituerait l'un des grands axes de l'examen à venir de la stratégie relative à l'évolution des carrières et serait prise en considération dans l'analyse de l'apprentissage et de la formation des jeunes. Il importe à ce titre de lutter contre les stéréotypes sexistes dans la formation des enseignants et celle des conseillers d'orientation.

Recommandations pour la réalisation de l'ODD 3 : les femmes dans la vie politique et la prise de décisions

- Les gouvernements doivent prendre d'urgence des mesures adaptées pour garantir la mise en œuvre intégrale de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité afin de veiller à ce que les femmes assument des fonctions de décision dans les situations antérieures et postérieures à un conflit.
- Les gouvernements doivent s'engager à prendre des mesures intérimaires spéciales (y compris des objectifs assortis de délais) pour remédier à la sous-représentation persistante des femmes dans la vie politique et publique.
- Les gouvernements doivent adopter des mesures d'incitation pour accroître la représentation des femmes dans les partis politiques.

**Recommandations relatives à l'accès des femmes et des filles
à l'éducation dans les domaines des sciences, des technologies,
de l'ingénierie et des mathématiques**

- Les gouvernements doivent agir d'urgence pour remédier à la sous-représentation marquée des femmes dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques et pour répondre à la nécessité immédiate de mettre fin aux stéréotypes sexistes dans la formation des enseignants et celle des conseillers d'orientation.
 - Les gouvernements doivent énoncer clairement la responsabilité qu'ils s'attribuent dans la lutte contre ces lacunes, les objectifs à fixer et les mesures à adopter pour y parvenir.
 - Les gouvernements doivent chercher et identifier les raisons pour lesquelles les jeunes femmes sont sous-représentées au sein de la population scolarisée, sur le marché du travail et dans les programmes de formation, et s'attacher à prendre des mesures pour traiter les causes profondes du problème et apporter la réponse qui convient.
-